



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2013

Publication : 30/09/2013

EXTRAIT DU REGISTRE**DES****VILLE DU BOUSCAT****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 24 Septembre 2013****DOSSIER N° 1 :**

BLUECUB – SERVICE
D'AUTOPARTAGE DE VEHICULES
100% ELECTRIQUES -
ENGAGEMENT DE LA COMMUNE
DU BOUSCAT

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 24 Septembre 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absents : 3

Excusés : 2

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. VALLEIX, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, MME TRAORE, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : M. BLADOU (à M. VALLEIX), M. PASCAL (à MME DE PONCHEVILLE)

Absents : M. ASSERAY, MME DESON, M. BARRIER

Secrétaire : M. LAMARQUE

DOSSIER N° 1 : BLUECUB – SERVICE D'AUTOPARTAGE DE VEHICULES 100% ELECTRIQUES - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DU BOUSCAT

RAPPORTEUR : BERNARD JUNCA

Le service AUTOLIB' déployé sur le territoire parisien arrive sur deux nouvelles agglomérations : Lyon et Bordeaux. C'est ainsi que le Groupe Bolloré entend décliner son offre de véhicules électriques en libre-service sur Bordeaux et six communes limitrophes sur un axe Cenon/Le Bouscat (Cenon, Bègles, Mérignac, Pessac, Talence et Le Bouscat).

~~Relevant de la seule initiative du Groupe Bolloré (et donc sans aucun engagement financier des collectivités territoriales), ce service en autopartage viendra renforcer l'offre de transports publics et de VCub. Il viendra compléter également le service AUTOCOOL, service spécifique d'autopartage de véhicules sur l'Agglomération Bordelaise. Le véhicule BLUECAR développé par le Groupe Bolloré dispose d'une autonomie de 250 km en cycle urbain, parfaitement adaptée aux trajets du quotidien, et de 150 km en cycle extra-urbain. Il est alimenté par des batteries électriques de dernière génération et possède 4 places assises, un ordinateur de bord multifonctions (navigation, radio, GPS, communication mains-libres avec le centre d'appel etc...).~~

Ce service sera déployé progressivement sur ces différentes communes pour atteindre environ 80 stations d'ici juin 2015 (200 véhicules). En 1^{ère} phase, 40 stations seront créées et 90 véhicules BLUECAR circuleront sur l'Agglomération. Plusieurs formules d'abonnement seront proposées (1 jour, 1 semaine, 1 mois, 1 an) pour des tarifs allant de 9 euros à 6 euros la ½ heure d'utilisation (cf annexe). Les bornes d'abonnement (en sus du site internet et des applications mobiles) seront au nombre de 5 : Gare Saint-Jean, Place de la Victoire, Place Gambetta, Place Paul Doumer, Gare de Caudéran/Mérignac.

Une convention cadre, d'une durée de 10 ans, régira les relations entre le Groupe Bolloré et chacune des communes intégrant le dispositif et notamment les conditions de délivrance des autorisations d'occupation du domaine public. La durée de 10 ans correspond à la durée d'amortissement des travaux de réalisation d'une station par le Groupe Bolloré. Chaque station bénéficie de 4 à 5 bornes de recharges et d'une borne de location. Il est à noter que 180 bornes de recharges supplémentaires seront prévues pour des véhicules tiers (350 bornes à l'horizon 2015). Deux stations sont envisagées sur Le Bouscat (1 en première phase de déploiement du dispositif rue Coudol – cf plan annexé).

L'autopartage constitue une alternative crédible à l'utilisation de la voiture individuelle en «solo» et une réponse complémentaire aux transports en commun permettant de satisfaire une demande de mobilité de plus en plus diversifiée. Cette activité a été reconnue par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite «Grenelle 2», pour son intérêt en matière de développement durable. Ce service s'inscrit par ailleurs dans les objectifs fixés par l'Agenda 21 communal.

Pour mémoire, la Cub a décidé de délivrer le label autopartage pour les véhicules automobiles électriques dénommés Bluecar affectés exclusivement à l'activité d'autopartage de la société BlueCub jusqu'au 1er juillet 2016 (séance du 28 juin 2013). Une convention cadre a également été signée entre la CUB, la société BLUECUB (nouvellement créée) et le Groupe BOLLORÉ.

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, notamment son article 54 définissant l'activité d'autopartage ;

VU le décret n° 2010-280 du 28 février 2012 modifié par le décret n° 2012-1196 du 26 octobre 2012 relatif au label autopartage ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code de la voirie routière ;

Considérant l'intérêt local que présente cette démarche et ce dispositif BLUECUB :

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
32 voix POUR**

- Article 1** : Entérine l'engagement de la commune dans le dispositif BLUECUB mis en œuvre par le Groupe BOLLORE sur l'agglomération bordelaise ;
- Article 2** : Emet un accord de principe quant à l'occupation de son domaine public et/ou privé par la société BLUECUB afin d'y mener une activité privée d'autopartage en véhicules électriques ;
- Article 3** : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce service d'autopartage, notamment les permissions de stationnement prises en application de la convention cadre liant la Cub et la société BLUECUB (et ce dans la limite d'une durée de 10 ans suivant sa signature) ;
- Article 4** : Fixe le tarif à 920 € annuels par station (230 €/an/place) ; la 5^{ème} place de stationnement destinée à la recharge de véhicules particuliers ne fait pas l'objet d'une tarification.

Fait et délibéré le 24 Septembre 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET

